

**ARRETE DAJI/2021/DS/N°116
portant délégation de signature**

à

**David BOSCO
Directeur du
CENTRE DE DROIT ECONOMIQUE (CDE)**

**Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur**

- Vu le Code de l'Education,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu la délibération portant nomination de Monsieur David BOSCO à la Direction du Centre de Droit Economique à compter du 9 mars 2021 jusqu'au 31 décembre 2023,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur David BOSCO** à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires du **Centre de Droit Economique (CDE)**, les actes qui suivent.

**Chapitre I
Affaires financières**

Article 2

Monsieur David BOSCO reçoit délégation afin de signer les actes relatifs à l'exécution des dépenses du budget du **Centre de Droit Economique (CDE) : CF 9800A506 et tous les Eotp y afférant**, incluant les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais correspondants est supportée sur le budget de l'unité de recherche CDE.

**Chapitre II
Marchés Publics**

Article 3

Dans le cadre des marchés de fournitures et services passés pour un montant inférieur au seuil de l'article R2123-1 du code de la commande publique, **Monsieur David BOSCO** reçoit délégation de signature pour les actes suivants :

- Actes principaux
 - o Signature des marchés, Accords-Cadres (AC) et Marchés Subséquents (MS) et leur courrier de notification
- Actes d'exécution
 - o Décision d'affermissement des tranches optionnelles

- Signature des avenants
- Signature des actes spéciaux de sous-traitance
- Délivrance des Ordres de Service
- Procès-verbal de réception
- Mise en demeure
- Décision de résiliation

Article 4

Pour la mise en œuvre de l'article 3 du présent arrêté, le calcul du montant des marchés ou accords-cadres s'effectue à partir du montant estimé des besoins réguliers annuels du laboratoire et relevant des codes familles de la nomenclature NACRES suivants : G, H, J, K, L, M, N, O, P, Q, S, T, U, V, W.

Article 5

Dans le cadre de la procédure n° PR-DCP-01 relative à la **réalisation de travaux d'entretien courant** dans les locaux occupés par les structures de recherche et uniquement pour les travaux qui y sont listés (Revêtements de sols et murs (peinture, carrelage, faïences, sols souples, plâtreries, isolation acoustique...), Plomberie (robinetterie, entretien de siphons), Electricité (prises, néons), Maçonnerie, cloisons, carrelage sans dépose du sol existant (risque amiante), Stores intérieurs occultant, menuiseries intérieures, serrurerie, Entretien courant des sorbonnes), **Monsieur David BOSCO** reçoit délégation à effet de signer, au nom et pour le compte du Président, les bons de commande exclusivement auprès des titulaires des marchés subséquents à bons de commande de travaux en vigueur dans l'Université, dont la liste figure sur le site intranet de la Direction de la commande publique, dans la limite d'un montant de 25 000 € HT et après avis de la DEPIL.

Chapitre III Gestion des personnels

Article 6

Monsieur David BOSCO reçoit délégation de signature en matière de gestion des personnels rattachés au laboratoire pour signer les actes qui suivent :

- les demandes de congés des personnels,
- les procès-verbaux d'installation des personnels,
- les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, Suisse, Canada et Etats-Unis pour les personnels IATSS et post-doctorants affectés au sein de l'unité de recherche, ainsi que pour les doctorants sans missions d'enseignement.
- les conventions d'accueil au sein de l'unité de recherche de personnes extérieures, établies conformément aux modèles types proposés par la DRV.

Chapitre IV Etudes et Vie Universitaire

Article 7

Monsieur David BOSCO reçoit délégation de signature en matière d'études et de vie universitaire pour signer les actes qui suivent :

- Conventions individuelles de stage des étudiants/élèves inscrits dans un établissement français et accueillis au sein de l'unité de recherche,
- Conventions individuelles de stage des autres étudiants/élèves accueillis au sein du laboratoire, sous réserve de validation préalable par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université.

Chapitre V Dispositions générales

Article 8

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de nomination de Monsieur David BOSCO. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégué ou du délégataire.

Article 9

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés à l'unité de recherche en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et dans les Services Centraux de l'Université, à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 10

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance
Le

Le(s) délégué(s)

Monsieur David BOSCO



Fait à Marseille, le 20 mai 2021

Le délégué

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

